



communauté  
de l'auxerrois

Envoyé en préfecture le 12/02/2025

Reçu en préfecture le 12/02/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 089-200067114-20250212-2025\_DRJH\_001-AR

## ARRÊTÉ N°2025-DRJH-001

--

### **PORANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE TEMPORAIRE A MONSIEUR MAGLOIRE SIOPATHIS POUR UN DEPOT DE PLAINE**

**Le** Président de la Communauté de l'Auxerrois,

**Vu** l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°2020-031 du 10 juillet 2020 portant élection des vice-présidents,

**Considérant** que le Président de la Communauté de l'Auxerrois peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, donner délégation de signature à ses vice-présidents,

**Considérant** que Monsieur Magloire SIOPATHIS a été élu vice-président,

**Considérant** qu'il est nécessaire d'assurer la continuité du service public,

### **ARRÊTE**

**Article 1 :** Monsieur Magloire SIOPATHIS, 4ème vice-président reçoit délégation pour procéder au dépôt de plainte avec constitution de partie civile pour occupation irrégulière de terrains propriétés de la Communauté de l'Auxerrois situé sur la commune d'Appoigny, afin de représenter la collectivité devant une instance judiciaire et pour ester en justice.

**Article 2 :** La délégation pour la durée de la plainte ainsi donnée à Monsieur Magloire SIOPATHIS, emporte pouvoir de signer tous les documents relevant de cette plainte.

**Article 3 :** Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. Le Directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur Magloire SIOPATHIS,
- Direction de la sécurité et de la tranquillité publique,
- Direction du patrimoine et de l'aménagement de l'espace public,

Le

Le Président,  
Crescent MARAULT